

Photo à mettre
IMPERATIVEMENT
pour les nouveaux
élèves et ceux qui
régleront leur cours à
la séance.

NOM.....

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

.....ADRESSE :

.....
PORTABLE :

MAIL :

PROFESSION :

Pratiquez vous déjà le yoga ?.....Si oui depuis combien d'années :

Etes vous professeur de yoga ?.....Si vous êtes diplômé d'une école française reconnue sur 3 ans minimum seriez-vous d'accord de me remplacer en cas de besoin ?.....

Sur quel cours êtes-vous inscrits ? :

<i>Lieux</i>	<i>Jours et horaires du cours</i>

Problème de santé connu à ce jour et opérations subies:

Vos attentes concernant le yoga :

(si vous n'avez pas assez de place, écrire au dos de la feuille)

Inscription au cours et conditions générales. A LIRE ABSOLUMENT ET A SIGNER

Les cours de yoga débuteront le lundi 14 septembre 2020 et se termineront le 27 juin 2021. Durant cette période, il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires et jours fériés. Le festival de yoga Om shanti aura lieu sur 3 jours du vendredi 14 au dimanche 16 mai 2021 au Chambon en Charente.

Dans l'hypothèse, où je serais dans l'impossibilité de faire cours en salle pour cause de crise sanitaire ou cas de force majeure (catastrophe naturelle, atteinte à l'ordre public, incendies, inondations et autres désastres) des cours via l'application ZOOM en direct à des heures précises vous seront proposés et pour ceux qui ne pourraient pas assister à ces cours, 1 cours de hatha yoga et 1 cours de Yin yoga d'une durée de 1H00 à 1H30 via un lien vous seront proposés par semaine. Vous pourrez ainsi refaire les cours chez vous à votre convenance avec des explications précises afin que vous puissiez vous placer correctement dans chaque posture pour éviter tout risque d'erreur de positionnement postural.

Je vous mettrai également des pratiques de yoga sur ma chaîne Youtube.

Il n'y aura aucun remboursement des cotisations annuelles en cas de crise sanitaire, problème de santé ou déménagement. Si vous ne voulez pas risquer d'être dans ce cas de figure il est possible de régler les cours à la séance mais je prends en priorité les élèves qui prennent un abonnement annuel. Je ne peux en aucun cas prendre des élèves à la séance sur les cours complets.

Si je suis en formation les jours de cours un professeur de yoga diplômé d'une école Française reconnue sur 3 ans minimum me remplacera. Elle vous assurera ainsi des cours de qualité.

Règlement :

Vous devez régler une adhésion annuelle de 15 euros par séance à l'association Hatha yoga Detente sur les cours de Ruelle, Mornac, Garat et Angoulême. Pour ceux qui participent au cours de St yrieix l'adhésion annuelle de 15 euros sera à l'ordre de l'association Expression.

Les personnes qui règlent leur cours à la séance doivent le faire impérativement en début de cours sans oublier.

Pour les anciens élèves il est impératif de rapporter lors du premier cours en début d'année cette feuille d'inscription dûment remplie, lue et signée avec vos règlements. Si vous oubliez vous devrez régler votre cours à la séance.

Pour les nouveaux élèves le premier cours est gratuit. En cas de validation de votre inscription la fiche devra être apportée remplie, lue et signée au deuxième cours avec votre règlement.

Les cotisations annuelles peuvent être réglées soit par chèque soit en espèces.

Merci de préciser votre mode de règlement en cochant votre choix dans le rond correspondant:

1***Cours à la séance :**

2***Cotisation annuelle :**

La cotisation annuelle pour un cours par semaine de Hatha yoga ou Yin yoga: 295€uros : chèque espèce :

La cotisation annuelle pour deux cours par semaine de Hathayoga ou Yin yoga 490 €uros : chèque espèce:

Les années passées, vous pouviez rattraper vos cours manqués sur d'autres créneaux horaires selon les places disponibles sur les cours. En raison des contraintes liées à la crise sanitaire cela ne sera possible cette année au moins sur le premier trimestre. Cela pourra évoluer en cours d'année.

Les règlements annuels par chèque se font en 1 ou 2 règlements maximum. Si vous faites deux chèques il faudra faire un chèque de 147 euros et l'autre de 148 euros. Les deux chèques seront à me remettre le jour de l'inscription à la rentrée.

Si pour des raisons financières vous avez besoin de faire plus de deux règlements merci de me contacter par téléphone.

Décharge de responsabilité :

L'élève s'engage à fournir tout renseignement concernant son état de santé, les opérations subies, ses antécédants, traitement médicaux en cours et information concernant une éventuelle grossesse.

Il n'est pas demandé de certificat médical.

L'élève décharge Frédérique Buisson et l'association concernée de toutes réclamations et actions judiciaires en cas de dommages corporels.

MERCI DE METTRE VOTRE FEUILLE D'INSCRIPTION ET REGLEMENT DANS UNE ENVELOPPE AVEC VOTRE NOM

Date

du membre ou de son représentant légal.